

Questions orales

qué que le gouvernement ne songeait pas à des dispositions permettant de surveiller la création d'emplois, le premier ministre dirait-il à la Chambre à quoi il songeait en indiquant que le budget de mai 1972 renfermait des dispositions de nature à assurer que les concessions fiscales accordées aux sociétés entraînent la création d'emplois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je voudrais bien comprendre la question. Sauf erreur, elle a trait à une déclaration du ministre sur les dispositions monétaires. Eh bien...

Une voix: Sur les dispositions de contrôle.

Le très hon. M. Trudeau: Sur les dispositions monétaires...

Des voix: Non, non! sur les dispositions de contrôle.

Le très hon. M. Trudeau: Je regrette, mais je n'ai pas compris la question.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, mes tournures anglo-saxonnes embrouillent le très honorable premier ministre qui, pourtant, est bilingue. J'aimerais lui demander à quelles dispositions il faisait allusion, dimanche soir, quand il a déclaré qu'il y avait dans le budget du mois de mai 1972 des dispositions garantissant que le rajustement de l'impôt des sociétés mènerait à la création d'emplois, alors que le 9 mai le ministre des Finances a affirmé que son budget ne renfermerait aucune disposition susceptible de garantir la création d'emploi?

Le très hon. M. Trudeau: Eh bien, monsieur l'Orateur, il me faudrait me reporter à l'exposé budgétaire du ministre le soir où il a présenté les mesures visant à réduire l'impôt des sociétés et indiqué que le gouvernement désirait fortement que ces mesures aboutissent à la création d'emplois et à la diminution des prix, plutôt qu'à la hausse des profits des sociétés. Voilà qui est à peu près exact. Le résultat se retrouve dans les chiffres que le ministre des Finances vient de citer; en effet, beaucoup d'emplois ont été créés cette année—beaucoup plus que les années précédentes.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre traite à peu près du même sujet depuis le début de la période de questions. Un bon nombre de députés sont impatients de poser leurs questions et je crois donc que nous devrions passer à un autre sujet. Nous n'avons pas encore terminé le premier tour et le représentant de Shefford attend son occasion. Le député de Gander-Twillingate.

M. Lundrigan: Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire est très courte. Le premier ministre pourrait-il nous dire si le ministre des Finances l'a informé du fait que de mai 1972 à septembre 1972 les emplois dans l'industrie de la fabrication—l'emploi dans ce secteur de l'économie a accusé une baisse de 1.6 p. 100?

L'hon. M. Hees: Le saviez-vous, Pierre?

M. l'Orateur: Pendant qu'on réfléchit sur la question, la présidence va donner la parole au député de Shefford.

[M. Lundrigan.]

LES PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT

L'INTERVERSION DES COULEURS DE CERTAINS PARTIS POLITIQUES DANS UN COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

A la suite de la publication d'un communiqué, hier, par le ministère qu'il dirige, l'honorable ministre peut-il nous dire comment il se fait que le ministère, dans la publication d'une carte de référence ayant trait aux résultats des élections fédérales du 30 octobre 1972, a interverti les couleurs représentant le Nouveau parti démocratique et le Parti Crédit Social du Canada, alors que, depuis 1935, le Crédit social a toujours été identifié par la couleur verte? Sur cette carte, on a donné la couleur mauve au Crédit social, et la couleur verte au Nouveau parti démocratique. L'honorable ministre peut-il nous expliquer cette interversion de couleurs?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que cette question pourrait être inscrite au *Feuilleton*. Il me semble que l'honorable député devrait être satisfait de recevoir une réponse écrite. S'il y a urgence, ce qui ne me semble pas bien évident, l'honorable député pourrait donner avis qu'il désire débattre cette question au moment de l'ajournement.

M. Rondeau: A dix heures, monsieur le président.

* * *

LES GRAINS

LA STABILISATION DU REVENU DES AGRICULTEURS—LE PROJET DE NOUVELLE MESURE

[Traduction]

M. Harry Kuntz (Battle River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement présentera-t-il un nouveau bill sur la stabilisation du prix des grains et, si oui, quand?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il y a eu des entretiens à ce sujet, mais nous ne savons pas exactement quand, le projet de loi sur la stabilisation des prix sera présenté à nouveau.

M. Kuntz: Une question supplémentaire. Le ministre s'est-il entretenu avec les autorités provinciales, et le coût de l'inflation sera-t-il un élément qui entrera en ligne de compte?

* * *

LE CODE CRIMINEL

LA SUPPRESSION DES ARTICLES RELATIFS À L'AVORTEMENT—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général. En raison de la confusion à laquelle a donné lieu le vote qui vient d'être pris sur la question de l'avortement et de l'incompréhension possible du public de la façon dont quelques-uns d'entre nous ont voté—par exemple, j'ai voté oui, pour permettre le débat...

Des voix: Règlement!